



Montreuil, le 26 février 2019

Madame Elisabeth BORNE
Ministre des Transports
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
246, Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Madame la Ministre,

Le projet de Loi d'Orientation des Mobilités qui doit être présenté et discuté en séance publique du Sénat à compter du 19 mars 2019 a fait l'objet d'une lettre rectificative présentée par le Premier ministre au président du Sénat le 20 février 2019. Cela concerne deux dispositions majeures.

Pour l'une, il s'agirait de donner au Gouvernement la possibilité de légiférer en lieu et place de la Commission Mixte Paritaire Nationale (CMPN) si les négociations en cours n'aboutissaient pas avant la fin de l'année 2019.

Pour l'autre, il s'agirait de juger de l'opportunité de l'ensemble des surtranspositions identifiées en droit français, en vue de supprimer celles qui ne correspondent à aucune priorité nationale. Il en serait ainsi d'un assouplissement des règles des conditions d'exploitation d'une ligne ferroviaire rendant inutile l'obtention d'un certificat de sécurité d'exploitation pour les opérateurs ou encore la non obligation, pour les personnels assurant la conduite des trains, d'être titulaires d'une licence ferroviaire européenne.

Ces deux dispositions sont lourdes de conséquences en matière de droit du travail et en matière de sécurité. Lors du conflit des cheminots au printemps 2018, vous avez affirmé que la réforme du ferroviaire conduirait au maintien d'un cadre social de haut niveau pour les cheminots de la branche.

Vous avez aussi affirmé que la sécurité ferroviaire restait LA priorité de votre mandat, mais les négociations en cours avec l'UTP et les nouvelles dispositions incluses dans cette lettre rectificative nous annoncent le contraire, c'est inadmissible !

Concernant les dispositions des articles 46 à 50 contenus dans la lettre rectificative au projet de loi d'orientation des mobilités, nous ne pouvons que constater qu'elle privilégie l'unique volonté de réduire les règles pour accélérer la libéralisation de l'exploitation du rail en France.

La sécurité ferroviaire est essentielle pour le transport des voyageurs comme celle des marchandises.

Aussi notre fédération vous sollicite afin d'obtenir une audience permettant de développer ces différents points et vous exposer plus avant nos positions.

Nous vous prions de croire, madame la Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurent BRUN
Secrétaire Général

